



Règlements détaillés

N^o de licence RACJ : 431362-1

- 1- Le coût de chaque billet est de 100 \$.
- 2- 2 500 billets en circulation.
- 3- Valeur totale des prix près de 85 000 \$.
- 4- Cette loterie est éligible à toute personne âgée de 18 ans et plus. L'achat d'un billet au nom d'une personne mineure est interdit et pourrait disqualifier le gagnant ne répondant pas à l'âge requis.
- 5- La période de mise en vente des billets sera du 15 juin au 14 octobre à minuit ou jusqu'à écoulement des 2 500 billets.
- 6- Seuls les billets dont le paiement complet aura été acquitté au moment du tirage seront admissibles au tirage.
- 7- Les prix offerts dans le cadre de cette loterie sont non monnayables, et l'achat de billets est final et non-remboursable.
- 8- **Date du tirage.** Le tirage aura lieu le 15 octobre 2021 au siège social de la Fondation situé au 2 750 boul. Laframboise, Saint-Hyacinthe, J2S 4Y8.
- 9- **Réclamation de prix et délai.** Pour réclamer son prix, le gagnant devra présenter une preuve d'identité avec photo valide au siège social de la Fondation dans les 60 jours suivant la date du tirage. Après cette date, et après démonstration d'un effort diligent pour joindre les gagnants, les prix non réclamés deviendront la propriété de la Fondation Honoré-Mercier.
- 10- Les prix seront tirés en ordre croissant, du plus petit au plus grand en termes de leur valeur telle qu'estimée par la Fondation.
- 11- La Fondation communiquera avec les gagnants soit par écrit, par téléphone ou par courriel dans les 3 jours ouvrables suivant le tirage.
- 12- **Annnonce des gagnants.** Les noms des gagnants seront annoncés sur la page Facebook de la Fondation dans les 24 h suivant le tirage, de même que sur son site Internet dans les 3 jours ouvrables suivant le tirage.
- 13- **Responsabilité.** En acceptant le prix gagné, le gagnant confirme avoir lu et compris ce qui suit (A-B-C-D):
 - A) Les prix sont acceptés tels que vus;
 - B) Aucun frais additionnels autres que ceux indiqués dans la description du prix (disponible sur le site Internet de la fondation www.fondationhonoremercier.com) ne sera assumé par la Fondation ou le fournisseur ou le fabricant dudit prix. À titre d'exemples, mais sans limitation : assurances, frais de livraison si non-inclus, frais d'installation, pourboires, etc.;

- C) La Fondation, ses employés, ses dirigeants, et ses fournisseurs n'assument aucune responsabilité quant à tout dommage qui pourrait survenir de l'utilisation du prix, une fois ce dernier réclamé par le gagnant;
- D) Le détenteur du billet gagnant dégage de toute responsabilité la Fondation et ses représentants, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, leurs agents et leurs bénévoles, pour tout dommage de quelque nature que ce soit qu'il pourrait subir en raison de **l'acceptation ou de l'utilisation du prix.**
- 14- **Conflit.** Tout conflit sur l'interprétation des règlements sera soumis au Conseil d'administration de la Fondation qui demandera au besoin un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de prendre une décision finale.
- 15- **Reçu pour usage fiscal.** Conformément à la réglementation des Agences du revenu du Canada et du Québec, l'achat d'un billet ne donne pas droit à un reçu pour fins d'impôt.
- 16- **Promotion et image.** En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, sa photographie, son image et sa déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération pour une période de deux ans.
- 17- Aux fins du présent règlement, le participant est la personne ou le groupe de personnes dont le nom apparaît sur le talon du billet de tirage. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix gagné.
- 18- Les prix peuvent différer des images utilisées dans le cadre de la promotion de La Grand Loterie Santé Desjardins 2021.
- 19- Seuls les billets achetés entre le 15 juin et le 30 juillet seront éligibles au paiement par carte de crédit en 4 versements.
- 20- Seuls les résidents du Québec peuvent se procurer un billet.